

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2025  
19h00**

*Présents : Gilles ORY, Gérard BAULIEU, Patrick VUILLIER, Didier MOREAU, Stéphane MAGNIN, Olivier CHEGNION, Laëtitia PETITJEAN, Pascal JANUEL, Jean-Philippe MILLE, Catherine POLETTI-COTTON, Pascal DIMANCHE*

*Absents excusés : Bruno CATTENOZ Alan BLANCHOU, Agnès RAGOT (procuration à Pascal Dimanche)*

**Vote des taxes locales 2025**

Après débat, le conseil municipal vote une majoration des taux des taxes locales (Fonciers bâti et non bâti) de 1% comme suit :

Taxes locales	Bases 2024	Bases 2025	Taux 2024	Taux 2025	Produits 2024	Produits 2025
Taxe d'habitation	45 067	45 800	13,15	13.28	4892	6083
Taxe Foncière (Bâti)	753 899	763 700	38,29	38.67	288247	295 345
Taxe Foncière (non Bâti)	27 134	27 000	28,97	29.26	7880	7 900
<b>TOTAL</b>		<b>836500</b>			<b>301019</b>	<b>309328</b>

**Vote pour : 8      Contre : 4      Abstention : 0**

**Vote des budgets**

Commune 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	846 647,71	693298,04
Recettes	846 647,71	693298,04

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le budget ci-dessus
- autorise la neutralisation de l'attribution de compensation de Grand Besançon Métropole.
- autorise l'amortissement de l'attribution de compensation de Grand Besançon Métropole.
- autorise M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**Vote pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

Lotissement 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	111672,7	109172,7
Recettes	174065,83	109172,7

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le budget ci-dessus

**Vote pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

### Vote des tarifs publics 2025

Libellés	Montant en euros
Location salle des fêtes le W.E	250
Location salle des fêtes pour apéritif, soirée ...	125
Location vaisselle	40
Cauton salle des fêtes	1000
Droit stationnement ventes m2/jour	20
Location garage, le mois	45
Location distillerie, cidrerie, résident par jour	20
Location distillerie, cidrerie, extérieur par jour	30
Concession cimetièrre 30 ans au m2	100
Concession cimetièrre 50 ans au m2	150
Concession cimetièrre - perpétuité au m2	300
Prix caveau 2 places	2500
Prix caveau 4 places	3000
Prix caveau-urne	600

**Vote pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

### Déclassement d'une parcelle de terrain ZE 169

Pour rappel les biens du domaine public sont inaliénables.

Pour procéder à leur vente, les biens doivent être sortis du domaine public communal. En vertu de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée soit par une désaffectation matérielle du bien, soit par une décision administrative.

Au cas présent, une délibération, constate cette désaffectation et porte déclassement du bien afin de permettre sa mise en vente. Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, constate la désaffectation de la parcelle cadastrée ZE 169 d'une surface de 1 are 75 ca, prononce son déclassement du domaine public.

Le Conseil municipal autorise le M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de désaffectation et de déclassement.

**Vote pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0**

### Vente de la parcelle ZE 169

La SCI (Société Civile Immobilière) GA représentée par Monsieur Alexandre Gautherot souhaite construire deux maisons d'habitation sur ses parcelles cadastrées ZE 252 et 253 et les desservir par une parcelle propriété de la commune à savoir la parcelle ZE 169 d'une superficie de 1 are 75 ca.

Après débats, le conseil municipal :

- Accepte de vendre ladite parcelle au prix de 40 euros/m2 à la SCI GA après désaffectation et déclassement du domaine public.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et notamment la convention de servitude eu égard du passage d'une conduite d'eau sur ladite parcelle.

Servitude précisant « *qu'aucune construction, plantation de haute tige ou modification de charge ne soit réalisée sur la canalisation et dans un périmètre de 2 mètres autour de la canalisation. Par ailleurs, l'accès à la canalisation doit être préservé pour son entretien et/ou sa réparation.* »



Vote pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **Avenant ADAT**

Modification des articles 2 et 8 de la convention

Article 2 : Changement d'hébergeurs : L'ADAT s'appuyait jusqu'alors sur la solution BL.pilot IT, éditée par Magnus-Berger-Levrault. Suite à la fin du marché avec Berger-Levrault, l'ADAT a référencé de nouveaux prestataires proposant des services hébergés en France, garantissant ainsi la continuité de la prestation de sauvegarde externalisée et l'adaptation aux nouveaux enjeux de cyber sécurité.

Article 8 : Résiliation anticipée : En cas d'inexécution ou de manquement aux obligations contractuelles, la collectivité ou l'ADAT peuvent demander la résiliation anticipée de la présente convention, lettre recommandée avec accusé de réception.

**Vote pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Complémentaire santé obligatoire pour les agents**

Le conseil municipal mandate le Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Santé.

**Vote pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Abandon de droits de place**

Le conseil municipal vote l'abandon des droits de place au profit du Comité des fêtes pour l'organisation du vide grenier du 2 juin.

**Vote pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Gérard Baulieu, Agnès Ragot (pouvoir à Pascal Dimanche), Pascal Januel, conseillers intéressés ne prennent pas part au vote.

### **Vote de subventions**

Le Conseil municipal vote une subvention de 2200 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du Noël des enfants et du repas des seniors.

**Vote pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Gérard Baulieu, Agnès Ragot (pouvoir à Pascal Dimanche), Pascal Januel, conseillers intéressés ne prennent pas part au vote.

Il vote également une subvention de 100 € pour l'amicale des donneurs de sang de Devecey et ses environs.

**Vote pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Agnès Ragot (pouvoir à Pascal Dimanche), conseillère intéressée ne prend pas part au vote.

### **Situation des travaux**

- Bâtiment de mairie : les lots « gros-œuvre » et « charpente » sont terminés. Lot couverture en cours. Pas de problèmes particuliers. Respect du planning pour une livraison mi-octobre.
- Fontaine vers le château. Pas de financement DETR en 2025. Reconduction de la demande pour 2026.
- Aménagements vers l'école. Attente du rendu du maître d'œuvre choisi par GBM.

Clôture du Conseil à 20h